



Procédure d'appel perdue dans une hypothèque provisoire demandée

Par **titou1958**, le **12/09/2013** à **05:37**

bonjour

j'ai perdu une procédure d'appel je suis condamnée aux dépens d'après ce que j'ai compris n'ayant plus de contact avec mon avocat qui n'a rien fait :

2 ans de délai pour un appel, pas produit les pièces données, pas de réponse aux courriers pas venu à l'audience d'après ce que je crois etc..

j'ai adressé à son encontre une requête devant le bâtonnier de l'ordre des avocats qui rejette aussi ma demande

je vais être condamné je crois aux dépens de cette procédure quel en sera le montant? je n'en ai aucune idée?

est ce normal que le bâtonnier déboute ma demande sans chercher à comprendre?

que pourrais je faire?

GRAND MERCI je suis perdue

Par **trichat**, le **12/09/2013** à **08:55**

Bonjour,

Lorsqu'on est condamné aux dépens dans une procédure, le montant de ces dépens est indiqué dans le jugement (ici arrêt cour d'appel).

La liste des éléments entrant dans cette rubrique "les dépens" est limitativement indiquée

dans le code de procédure civile. Et il est impossible de donner une évaluation suffisamment précise.

Concernant les difficultés rencontrées dans la gestion de votre dossier par votre avocat, votre démarche était bonne en vous adressant au bâtonnier. Si ce dernier reçoit défavorablement votre demande, il ne vous reste que le procès en responsabilité professionnelle contre votre avocat. Et là, dur-dur. Il faut que vous trouviez un avocat qui va attaquer un confrère.

Ci-joint, lien vers Conseil national des barreaux, où vous pourriez exposer les défaillances de votre avocat:

http://cnb.avocat.fr/Droits-et-obligations-de-l-avocat_a130.html

Cordialement.